Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 004-200068625-20261013-2026_05_08-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON Sources de lumière

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 07 octobre 2026

DELIBERATION : 2026-05-08

OBJET : Demande de fonds de concours – Commune d'Entrevaux - Solde

L'an deux mil vingt-six et le treize octobre à dix-huit heures, salle du siège au 16 place de Verdun à Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
BARBOTIN Sylvain
LARRIER Cédric
PELLISSIER Agnès
DELORT BOITIER Lilian

Angles :

Annot :
COZZI Marion
MAZZOLI Jean
FENOUIL Séverine
GEISER Michel

Barrême :
CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :
BARTOLINI Gilles

Blieux :
COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :
LIPERINI Bernard
CHEVALLEY-VALETTE Emily
TILLEMAN Line
MARTINO Stéphane
DEMANDOLX Franck

Castellet-les-Sauses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :
RALL Evelyne

Clumanc :
VIALE Thierry

Colmars les Alpes :
SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :
GAGLIO Baptiste

Entrevaux :
OCCELLI Didier

La Garde :
LAUGIER Joël

La Mure Argens :
BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

La Rochette :

Lambruisse :
CHAILAN Adrien

Le Fugeret :
PELLEGRIN Jean

Méailles :
PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :
BERAUD Annabelle

Peyroules :
GUERIN Claude

Rougon :
MARIANI Vincent

Saint André les Alpes :
CERATO David
GERIN-JEAN François
VACCAREZZA Francine
TAVERNARO Laurent

Saint Benoit:
EYSSAUTIER Gaël

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :
COLLOMP Thierry

Saint Lions :
ISNARD Julien

Saint Pierre :

Sausses :
DAGONNEAU Frank

Senez :
FORT Jean-Claude

Soleilhas :

Tartonne :
CHAILLAN Hugues

Thorame-Basse :
LIAUTAUD Robert

Thorame-Haute :
OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

Val de Chalvagne:
LEON Joël

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. MARTINO Stéphane ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à M. DEMANDOLX Franck ; Mme PASSARD Christine ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. CERATO David ; M. SENES Eric ayant donné pouvoir à M. GAGLIO Baptiste ; M. CHAILAN Claude suppléé par M. CHAILAN Adrien ; M. CLUET Frédéric suppléé par M. GUERIN Claude ; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. RIGAULT Philippe ; M. GRAC Stéphane ; M. BARBAROUX Christophe ; M. VOEGTLIN Patrick ; M. MICHEL Marielle ; M. DROGOUL Claude ; Mme CHAILLAN Alix ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. ROUSTAN Claude ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 004-200068625-20261013-2026_05_08-DE

OBJET : Demande de fonds de concours – Commune d'Entrevaux - Solde

Exposé

Par délibération n° 2020-05-08 en date du 17 novembre 2020, le conseil communautaire a décidé la restitution du Camping du Brec à la commune d'Entrevaux en accompagnant cette décision de l'octroi d'un fonds de concours de 10 000 € aux fins de contribuer aux travaux de traitement de la turbidité du bassin ou tous autres travaux ou investissements liés aux équipements dudit camping.

Par délibération n° 2023-04-04 en date du 17 octobre 2023, le conseil communautaire sollicité par la commune d'Entrevaux, a accordé à cette dernière une première partie de ce fonds de concours, à hauteur de 4 813.50 € pour financer les travaux de réhabilitation du forage du camping.

Par délibération n°2024-05-02, en date du 17 décembre 2024, le conseil communautaire sollicité par la commune d'Entrevaux, a accordé à cette dernière une deuxième partie de ce fonds de concours, à hauteur de 3 095,50 € pour financer des travaux de fourniture et de pose d'un module de télégestion sur la station d'épuration située sur le Camping, ainsi que la pose d'un nouveau capteur d'intensité au niveau du traitement UV du forage.

Par courrier et délibération du conseil municipal, en date du 15 septembre 2026, la commune d'Entrevaux sollicite le recours au solde de ce fonds de concours pour financer des travaux de sécurisation sur la route du Brec située sur la partie du camping municipal.

Le coût de cette opération s'établit à 27 430 € HT. La commune ne bénéficiant d'aucune autre subvention pour cette opération, sous réserve de l'obtention du fonds de concours sollicité à hauteur de 2 091,00 €, l'autofinancement de la commune sur cette opération sera conforme aux principes définis par le V de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par son bénéficiaire.

Au regard de ces éléments, et sous réserve de la validation de cette opération par le conseil communautaire, il est rappelé que :

- La réalisation et la justification des dépenses de l'opération concernée devra être soldée dans un délai de 3 ans, suivant la date d'adoption de la présente délibération,

- Un acompte de 50% pourra être sollicité par la commune d'Entrevaux au moment de la signature des premiers engagements de travaux, le solde étant versé en fin d'opération sur présentation d'un état de paiement certifié,

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 004-200068625-20261013-2026_05_08-DE

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ACCORDER** à la commune d'Entrevaux un fonds de concours de 2 091,00 € pour les travaux de sécurisation de la route du Brec, selon les modalités exposées ci-dessus

- **D'AMORTIR,** compte tenu de la nature du bien subventionné, la subvention versée à la commune d'Entrevaux sur une durée de 15 ans,

- **DE PRENDRE ACTE** qu'à l'issue de cette opération la commune d'Entrevaux aura consommé l'intégralité de son droit à fonds de concours de 10 000 € attribué dans le cadre de la restitution du Camping du Brec à la commune,

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 13 octobre 2026
Le Président.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALPES PROVENCE VERDON
B.P. 2 - 04170 SAINT ANDRE LES ALPES

Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT

Jean-Louis CHABAUD